LÉGENDE

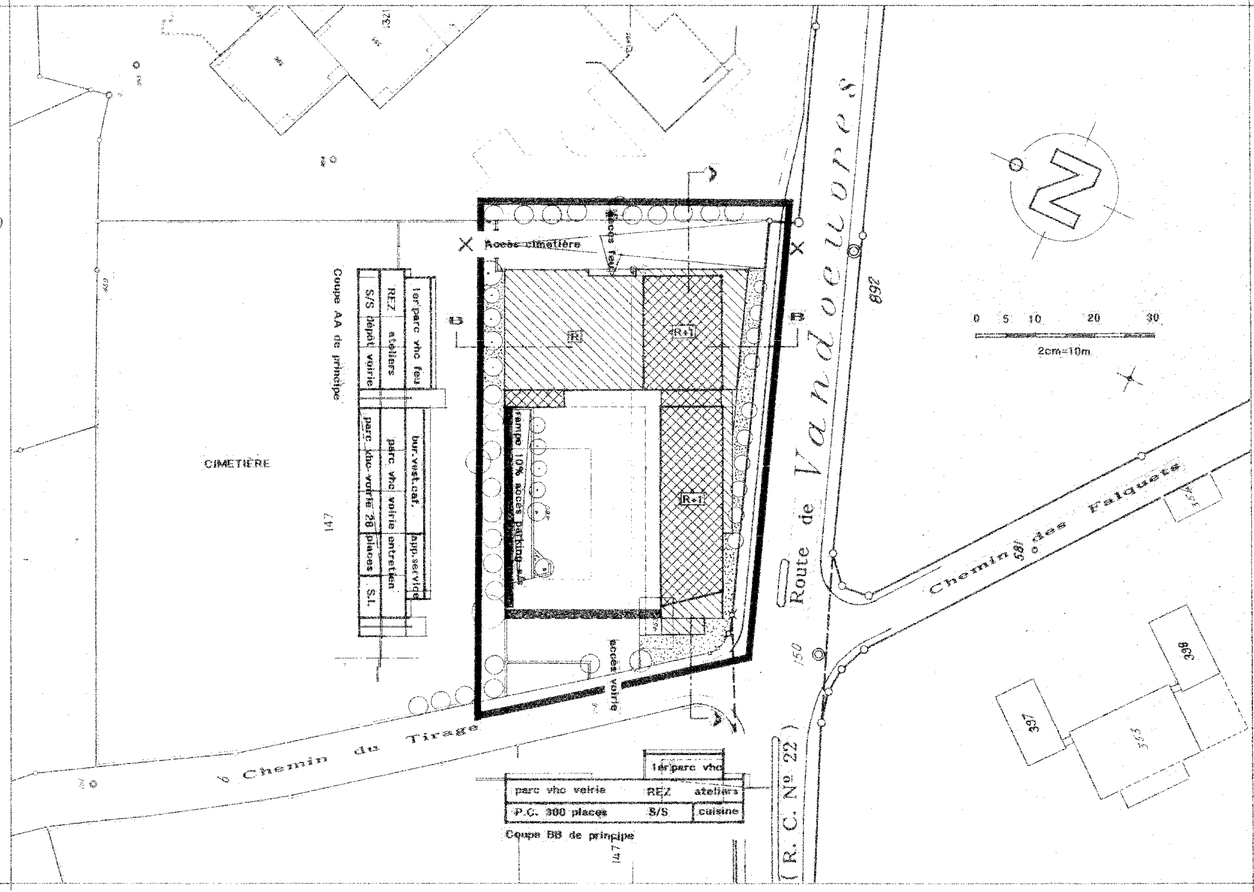
- Périmètre de validité du plan.
- Constructions projetées destinées à des équipements publics
 Le nombre de niveaux est indiqué sur chaque bâtiment.
- Construction d'un garage en sous-sol 28 places (1pl. pour 100m2 d'activité)
 (Les dalles de couverture devront supporter des véhicules de plus de 16 tonnes).
- Servitude de passage public tous usages.
- Arbres à planter en pleine terre.
- Engazonnement plantations en pleine terre

N. B. Les aménagements extérieurs devront se conformer notamment aux directives du service des forêts.

Les accès véhicules d'intervention devront se conformer aux directives No 8 de l'inspection cantonale du service du feu.

Un emplacement doit être réservé pour un poste de transformation des S.I.

Degré de sensibilité: OPB III



DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES ÉTUDES ET PLANS DE QUARTIERS

COLOGNY

Feuille Cadastrale 9 Parcelle 167

PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER

SITUÉ CHEMIN DU TIRAGE

CE PLAN REMPLACE POUR PARTIE LE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER
No 26.926-516 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE 23.12.74

Adopté par le Conseil d'Etat : 4 novembre 1992

Adopté par le Conseil Communal :

Echelle 1 : 500
Date 04.10.91
Dessin M.G.

Mod. du m.à.j. 14.01.92

Code sous-secteurs statistiques
17 00 03
5 1 6
7 6 28422

Plan 7 11,5